

RAPPORT N° 200

AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse au postulat « Pour une mise en valeur de l'aqueduc et pour la promotion du passé romain de Nyon »

Délégué municipal : M. Olivier Mayor

Nyon, le 12 janvier 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le postulat pour une mise en valeur de l'aqueduc et pour la promotion du passé romain de Nyon demande à la Municipalité qu'elle s'engage clairement pour la mise en valeur de ce patrimoine et que, ce faisant, elle prenne en compte trois de ses aspects :

1. la sauvegarde et la mise en valeur de l'aqueduc :
 - dans le parc du Reposoir ;
 - au sein du complexe scolaire et sportif du Reposoir ;
 - dans le parc des Mangettes ;
2. la rénovation du parcours archéologique sous forme de panneaux au centre-ville ;
3. le renforcement de la communication touristique concernant le patrimoine romain de Nyon.

La Municipalité est consciente que Nyon détient, avec son patrimoine romain unique, un très bel atout. L'intérêt de la *Colonia Iulia Equestris* est reconnu sur le plan international. A l'échelle nationale, Nyon/*Noviodunum* est l'une des trois colonies romaines du territoire suisse actuel. C'est pour cela que, depuis 35 ans, elle s'engage pour ce patrimoine en soutenant et en défendant le travail réalisé par le Musée romain pour faire rayonner ce patrimoine dans toute la région et au-delà. Depuis plusieurs années, elle s'engage également en réalisant toutes les démarches nécessaires pour mener à bien les procédures urbanistiques qui permettront de réaliser le projet de mise en valeur de l'amphithéâtre. En effet, une ville de patrimoine et de tourisme durable se doit de préserver ses vestiges romains, en tant qu'héritage culturel d'importance, pour les générations actuelles et futures.

Aujourd'hui, et à la veille de réaliser les projets du Reposoir, parc et complexe scolaire et sportif, la Municipalité reconnaît qu'une nouvelle opportunité se présente de valoriser ce patrimoine. Elle est consciente de l'enjeu que représentent la protection et la mise en valeur de l'aqueduc et est prête à étudier les possibilités d'agir dans ce sens. Il est évident qu'une mise en valeur de l'aqueduc respectant les qualités paysagères particulières du lieu et la perméabilité des parcs et complexes du Reposoir et des Mangettes, avec leurs sites adjacents, contribuerait de plus et sans nul doute à l'affirmation d'une identité forte de cette zone urbaine.

2. L'aqueduc romain de Nyon

2.1. Recherches récentes

L'aqueduc qui approvisionnait la ville romaine de Nyon, long d'environ 10 km et construit probablement au 1^{er} ou au 2^e siècle après J.-C., était alimenté par des eaux captées à Divonne-les-Bains. La longueur de son tracé et le statut du site qu'il approvisionnait font de l'aqueduc de Nyon l'un des plus importants ouvrages de ce type en Suisse. Il présente donc un intérêt historique prioritaire.

L'aqueduc avait fait l'objet d'observations épisodiques avant qu'un long tronçon ne soit fouillé à Divonne-les-Bains en 2012. Trois fouilles préventives ont ensuite été réalisées en 2013 par la société Archeodunum SA, sur mandat du Service cantonal d'archéologie, à Borex puis à Nyon, où l'aqueduc a été dégagé sur près de 250 mètres dans le cadre de la construction du nouveau quartier, au lieu-dit « La Petite Prairie ».

Les recherches susmentionnées ont permis d'améliorer sensiblement la connaissance de l'ouvrage dont les tronçons dégagés, pourvus d'une voûte et partiellement maçonnés, sont souterrains. Le canal est doté de regards pour l'entretien, dispositif qu'on observe sur le tronçon nyonnais pour la première fois en territoire helvétique. Leur rythme de succession a pu être identifié à Divonne. Quant aux moyens techniques mis en œuvre dans la construction, ils ne sont pas uniformes sur tout le tracé. La recherche sur l'aqueduc apporte donc des éléments primordiaux sur la connaissance du site romain et de son territoire, notamment en ce qui concerne sa gestion de l'eau.

Contiguë au nouveau complexe dit « la Voie romaine », à « la Petite Prairie », la parcelle communale du Reposoir est traversée par l'aqueduc romain. La présence de l'ouvrage et les mesures de conservation qui pourraient s'ensuivre, sont mentionnées dans le préavis N° 70, datant de 2003, concernant le plan de quartier « Parc du Reposoir ». Les nouvelles recherches montraient que l'aqueduc avait des chances d'être bien conservé dans ce secteur. Les sondages qui ont été réalisés récemment en quatre points confirment son tracé et un état de conservation excellent sur les trois-quarts du côté Jura et assez fortement endommagé sur le quart côté lac. Le rapport complet sur ces sondages, réalisés par l'entreprise Archéodunum SA, sera rendu prochainement.

2.2. Sauvegarde des vestiges et mise en valeur

Au vu des premières informations livrées par ces sondages, la Municipalité a chargé le Service des espaces verts, en collaboration avec le bureau Hüsler, lauréat du concours d'architecture paysagère organisé en 2010 pour le parc du Reposoir, d'étudier la possibilité de revoir le concept établi ou de le traiter avec souplesse, de façon à assurer la sauvegarde et la mise en valeur, dans ce parc, d'un tronçon le plus long possible de l'aqueduc, sachant qu'à cet endroit il est en excellent état de conservation. Le Service des espaces verts devra au préalable étudier quelles sont les conséquences – au niveau financier et sur le calendrier des travaux – d'une révision de ce concept. Ainsi, la décision municipale de mettre en valeur ou non cet ouvrage sera également prise sur la base de ces éléments et de leurs incidences financières.

Concernant le complexe scolaire et sportif, il est prévu que le projet de construction prenne en compte une éventuelle protection et valorisation des vestiges si leur état de conservation le justifie. Au vu des informations reçues suite aux sondages, la possibilité de les conserver à cet endroit est réservée.

Dans le parc des Mangettes, un nouvel aménagement des vestiges conservés est envisageable et la Municipalité a chargé les services concernés, en collaboration avec le Service cantonal d'archéologie, d'étudier les formes possibles d'une meilleure visibilité et d'une bonne compréhension de l'ouvrage à cet emplacement.

La possibilité de présenter un tronçon de l'ouvrage dans un autre lieu que son site d'origine, pourra éventuellement être étudiée, mais la priorité reste de conserver les vestiges sur leur lieu de découverte.

2.3. Dispositif informatif et pédagogique

Une fois les divers tronçons de l'aqueduc romain de Nyon mis en valeur, il est prévu d'installer, aux abords de chacun des sites concernés, des panneaux explicatifs et pédagogiques avec plans, illustrations et contenus historique et scientifique. Un tel projet pourrait s'étendre à tout le tracé de l'aqueduc, de Divonne-les-Bains à Nyon, avec la participation des communes concernées et de l'Office du tourisme. L'idée d'un sentier de l'aqueduc, comme il existe le sentier des Toblerones, a été avancée et pourra être étudiée. La suggestion de réaliser une plaquette illustrée présentant l'ouvrage est retenue par la Municipalité.

3. Le parcours archéologique au centre-ville

En 2001, le Rotary Club a offert à la Ville une dizaine de panneaux marquant les emplacements clés de la Nyon romaine. Comme le mentionne le postulat, l'ancien conseiller communal M. François Calame, en avait été l'instigateur. Le Musée romain et la société Archéodunum SA avaient fourni le contenu scientifique, les plans et les illustrations. La majorité de ces panneaux subsistent, d'autres ont disparu comme celui apposé sur l'ancien immeuble de la poste. Ces panneaux doivent être rénovés et réactualisés à la lumière des dernières découvertes archéologiques en ville de Nyon. Le Service de la culture va travailler très prochainement à ce projet et à l'évaluation de ses coûts.

4. Le renforcement de la communication touristique

Le renforcement de la communication touristique ayant pour objet le patrimoine et le passé romain est souhaitable. Une action visant à promouvoir l'image de Nyon comme Ville romaine est possible dès aujourd'hui, et une réflexion dans ce sens pourra être entreprise par la Municipalité.

Par ailleurs, la rénovation du parcours archéologique au centre-ville sera accompagnée d'un plan disponible à l'Office du tourisme et dans les boutiques des musées de Nyon.

Une communication spécifique accompagnera également la mise en valeur de l'amphithéâtre et de l'aqueduc romain de Nyon. Celle-ci sera mise sur pied lorsque les vestiges seront visitables par les publics cibles, la population de Nyon et sa région ainsi que les touristes.

5. Incidences financières

Les coûts des actions citées ci-dessus seront calculés par les services communaux. Un préavis pour la conservation et la mise en valeur de l'aqueduc, regroupant les travaux nécessaires au Reposoir et aux Mangettes, pourra, le cas échéant, être soumis à votre Autorité.

Les coûts de l'étude de faisabilité de la conservation de l'aqueduc dans le futur parc du Reposoir sont estimés à CHF 10'000.-, et pourraient induire un possible dépassement sur le préavis N° 79 du 29 octobre 2012.

6. Conclusion

Consciente de l'enjeu, en termes de notoriété suprarégionale, d'attractivité touristique et de richesse culturelle, que représente son patrimoine romain, la Municipalité entend tout mettre en œuvre pour sauvegarder et mettre en valeur l'aqueduc romain de Nyon. Les sondages récemment effectués indiquent que son état de conservation est excellent dans la zone nord de la parcelle du Reposoir. Un ou plusieurs tronçons pourront - dans la mesure du possible - être conservés et valorisés. Les études entreprises permettront de vérifier la faisabilité de cette possibilité, également en regard du projet d'aménagement du parc en cours et des conséquences d'un changement à ce stade, de proposer des solutions techniques et de calculer les coûts. Un nouvel aménagement est également envisagé dans le parc des Mangettes. De plus, le parcours archéologique au centre-ville sera rénové et une communication valorisant Nyon comme Ville romaine va être étudiée.

NYON – RAPPORT N° 200 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le rapport municipal N° 200 en réponse au postulat « Pour une mise en valeur de l'aqueduc et pour la promotion du passé romain de Nyon »,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

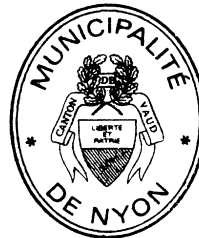
décide :

1. de prendre acte du rapport municipal N° 200 en réponse au postulat « Pour une mise en valeur de l'aqueduc et pour la promotion du passé romain de Nyon » ;
2. de prendre acte que les coûts de l'étude de faisabilité de la conservation de l'aqueduc dans le futur parc du Reposoir sont estimés à CHF 10'000.-, et pourraient induire un possible dépassement sur le préavis N° 79 du 29 octobre 2012.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 janvier 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Olivier Mayor
Date	Mardi 10 mars 2015, à 20h15
Lieu	Salle de conférence 1, Ferme du Manoir